

Bien que la décolonisation s'achève, nous ne devons pas oublier les réalisations notables des Nations Unies à l'égard de ce processus, dont elle a su limiter la violence.

Enfin, nous ne devons pas minimiser l'utilité des Nations Unies en tant que soupape de sécurité. Quelles que soient les limites des Nations Unies, la situation internationale serait, à mon avis, infiniment plus dangereuse si cet organisme n'existait pas.

Les opérations de maintien de la paix et de la sécurité peuvent bien défrayer la chronique; cela n'empêche pas qu'il se poursuit, dans les organes techniques du système des Nations Unies, un travail précieux.

En 1984, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) versera aux pays en développement environ 1 milliard de dollars au titre de l'assistance technique, dont 61 millions proviendront du Canada. D'autres organismes, comme l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, répondent également avec efficacité à certains besoins spécifiques en matière de développement. Le Canada attache une grande importance à ce processus, non seulement en raison de l'appui humanitaire qu'il accorde au développement, mais aussi parce qu'une économie mondiale saine et florissante crée de nouveaux débouchés pour les biens et services canadiens.

Malgré le veto soviétique au Conseil de sécurité dans l'affaire du Boeing des lignes aériennes coréennes, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a pu faire enquête et chercher des moyens d'éviter que de tels incidents ne se reproduisent. Les Canadiens qui voyagent à l'étranger n'ont plus besoin de certificat de vaccination, car l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a contribué à l'éradication de la variole. D'autres maladies connaîtront le même sort.

S'agissant des droits de l'homme, les lacunes qui restent à combler ne doivent pas nous faire oublier les progrès soutenus accomplis jusqu'ici. Nul gouvernement ne peut encore prétendre que la question ne regarde que lui, ni demeurer insensible aux pressions directes de l'ONU. Membre depuis neuf ans de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, le Canada a participé étroitement aux travaux dans ce domaine.

L'ONU coordonne aussi l'aide humanitaire aux réfugiés et les secours en cas de catastrophes et s'occupe de questions sociales comme la toxicomanie et la situation de la femme, de la jeunesse, des personnes âgées et des handicapés. Le travail accompli dans ces domaines trouve sa contrepartie dans des programmes canadiens.

Enfin, les Nations Unies ont oeuvré au développement de régimes juridiques dans des domaines cruciaux tels que le commerce, le droit de la mer, l'espace extra-atmosphérique, l'environnement, l'aviation civile et les télécommunications.